TROPICAL FOREST ALLIANCE

proforest

L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique : événements marquants de 2019-2020

Introduction

L'huile de palme compte parmi les produits agricoles de base incontournables. Or, si la filière a permis d'injecter des milliards dans l'es économie de pays comme l'Indonésie et la Malaise, son développement fulgurant a posé des problèmes écologiques et sociaux colossaux, dont la déforestation et la conversion de la végétation naturelle, et s'est fait au mépris des droits humains et des droits des travailleurs.

Pour répondre à ces problématiques en Afrique, où le développement du palmier à huile s'accélère depuis le début des années 2010, l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI) de la Tropical Forest Alliance (TFA) contribue à mettre en place les conditions pour le développement durable de la filière.

Il s'agit d'associer au développement du palmier à l'huile des modèles de gestion qui soient adaptés aux producteurs indépendants ou petits producteurs et exploitants, qui protègent les forêts et les droits humains et qui offrent aux communautés de réelles perspectives économiques et de meilleures conditions de vie.

La vision de l'APOI est celle d'une filière huile de palme prospère qui crée des emplois et de la richesse pour les communautés locales en intégrant les dimensions environnementales et sociales et en protégeant les abondantes forêts tropicales de la région.

Pour réaliser sa vision, l'Initiative élabore et met en œuvre des principes nationaux et régionaux pour un développement responsable de l'huile de palme. Ces principes tiennent compte des programmes de développement des pays africains, répondent aux objectifs environnementaux en matière de réduction de la déforestation, d'utilisation des sols et de réduction des gaz à effet de serre, et intègrent des indicateurs sociaux relatifs au foncier et au respect des droits des peuples autochtones.

L'Initiative rassemble des partenaires provenant de dix pays producteurs d'huile de palme : Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, État d'Edo au Nigéria, République centrafricaine (RCA), République du Congo, République démocratique du Congo (RDC) et Sierra Leone.

L'APOI est une instance de collaboration entre les États africains, le secteur privé et la société civile. Des acteurs provenant d'organismes publics, d'entreprises, d'organisations de la société civile, de collectifs communautaires et de peuples autochtones collaborent à l'échelle nationale et régionale. L'APOI est la première initiative phare de la TFA. Sa coordination est assurée par Proforest pour la TFA, en partenariat avec diverses institutions nationales et régionales.

L'Initiative rassemble des partenaires provenant de dix pays producteurs d'huile de palme : Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, État d'Edo au Nigéria, République centrafricaine (RCA), République du Congo, République démocratique du Congo (RDC) et Sierra Leone.

Les dix pays de l'APOI ont tous suivi un parcours en trois étapes : engagement, développement et mise en œuvre.

Des principes et des plans d'action nationaux ont été élaborés pour encadrer la mise en œuvre d'une production durable d'huile de palme dans chaque pays.

Pour assurer la coordination et la bonne application de ces principes et plans d'action nationaux, des plateformes nationales multi-acteurs ont été mises en place pendant la phase de développement dans le but d'accompagner leur mise en œuvre.

Ce rapport présente les événements de l'APOI qui ont marqué la phase de mise en œuvre durant l'année écoulée.

Coordination et mise en cohérence de l'action

Les plateformes nationales de l'APOI ont joué un rôle clé de coordination en renforçant la collaboration avec d'autres initiatives dans le but d'harmoniser et de mettre en cohérence les activités à l'échelle nationale et d'éviter la prolifération d'initiatives réalisant des projets chacune de leur côté. Ce principe de fonctionnement a également été à la base de la collaboration établie avec de grandes initiatives internationales comme l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

En République démocratique du Congo, la plateforme nationale a harmonisé sa vision pour l'action collective avec le plan stratégique de développement national 2020-2030, validé par le gouvernement, et mis en œuvre actuellement. La plateforme de l'APOI a en outre veillé à mettre ses activités en cohérence avec la planification de la RDC en matière de préparation à la REDD pour la période 2016-2021, grâce à un financement de la CAFI, ainsi qu'avec le plan national du gouvernement pour l'investissement agricole, en cours d'élaboration.

Grâce à son positionnement original et à sa souplesse, la plateforme de l'APOI a joué un rôle crucial en harmonisant ses objectifs avec ceux de ces diverses initiatives, en mettant à chaque fois l'accent sur la complémentarité des activités.

Dans l'État d'Edo au Nigéria, l'organisation IDH reconnaît la plateforme de l'APOI comme une véritable enceinte multipartite d'échange. Elle collabore ainsi avec la plateforme pour mettre en œuvre son nouveau programme : l'Initiative nationale des petits producteurs pour un développement du palmier à huile durable et adapté au changement climatique (NISCOPS). La plateforme de l'APOI

et l'IDH prévoient de relever les défis qui pèsent sur les moyens de subsistance des petits producteurs de la région, confrontés à des difficultés de production et de commercialisation de leurs régimes de fruits frais en raison d'une faible productivité impactant leur revenu.

Au Cameroun, les acteurs concernés se sont attachés à harmoniser le plan d'action national avec les initiatives et programmes existants, tels que le programme REDD+ et les entités participant à la mise en place de l'Initiative pour un cadre de redevabilité, lesquelles ont été invitées à rejoindre l'APOI. Cela permet d'unir les objectifs de toutes les initiatives et de gagner du temps lors de la mise en œuvre du plan d'action de l'APOI.

Paysage d'Asunafo-Asutifi

Les districts d'Asunafo et d'Asutifi font partie des « zones d'intervention névralgiques » (Hotspot Intervention Areas ou HIA) répertoriées par l'Office ghanéen des forêts comme prioritaires pour la REDD+. La participation du secteur privé à la REDD+ est encouragée au moyen du Cadre commun pour l'action de l'Initiative pour le cacao et la forêt, auquel ont adhéré l'État ghanéen et une trentaine d'entreprises de la filière cacao.

Avec de nombreux acteurs économiques œuvrant désormais pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement en cacao plus durables, il est nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'instaurer une collaboration entre les compagnies et les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme à l'échelle du paysage.

L'APOI et le Programme pour les paysages de production de Proforest, financés par l'aide au développement britannique (UK Aid), se sont associés pour proposer une animation technique neutre du programme pour le paysage d'Asunafo-Asutifi, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Fondation mondiale du cacao, l'Office ghanéen du cacao (COCOBOD), l'Office ghanéen des forêts et les entreprises du secteur privé à l'origine de ce programme à l'échelle du paysage. Celui-ci mobilise à présent huit grandes sociétés privées. La Fondation mondiale du cacao assure un rôle d'intermédiaire entre Proforest et ces huit entreprises, qui souhaitent toutes améliorer la durabilité de leurs chaînes d'approvisionnement en cacao.

Les sociétés financent les études préliminaires qui serviront de base à un plan commun d'investissement et de gestion à l'échelle du paysage, qui sera conforme à la procédure de mise en œuvre du Programme de REDD+ pour le cacao et la forêt au Ghana. Ce plan permettra aux entreprises de calculer leur contribution aux objectifs de réduction des émissions du Ghana, et d'honorer ainsi leurs engagements au titre du Cadre commun pour l'action de l'Initiative pour le cacao et la forêt. Cet exemple illustre l'atout que peut représenter la neutralité de l'organisation facilitant le processus quand il s'agit de mettre en place des conditions susceptibles d'inciter les entreprises à travailler ensemble, plutôt qu'en opposition, à l'échelle d'un paysage.

Cette volonté de s'appuyer sur les initiatives existantes et de nouer des alliances solides est également présente au Ghana, où l'APOI et ses partenaires travaillent ensemble à la concrétisation de leur vision pour un sous-secteur de l'huile de palme durable. En collaboration avec le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture d'une part, et les collectivités territoriales d'autre part, la plateforme forme des agents de vulgarisation agricole et des conseillers techniques régionaux dans le cadre de l'Initiative pour la production alimentaire et l'emploi (Planting for Food and Jobs), lancée par le gouvernement. La plateforme travaille également en étroite collaboration avec le service changement climatique de l'Office des forêts, membre de la plateforme, dans le but de promouvoir une approche territoriale / du paysage pour réduire la déforestation et les émissions au Ghana. L'Office des forêts a présenté son approche pour la mise en œuvre du Programme de REDD+ pour le cacao et la forêt au Ghana (GCFRP) à la réunion régionale de l'APOI et à l'assemblée générale de la TFA, qui se sont tenues au Ghana en mai 2018. Ces réunions visant à bâtir des partenariats pour la mise en œuvre de ce programme basé sur cette approche territoriale.

L'action de la plateforme nationale de l'APOI et d'acteurs centraux, dont l'Association pour le développement du palmier à huile au Ghana (OPDAG), a permis d'initier la mise en place de l'Autorité de développement des cultures arboricoles, qui réglementera la culture de l'huile de palme, du karité, de l'hévéa, de la mangue, des noix de coco et de cajou dans l'ensemble du pays.

Plusieurs réunions d'acteurs, dont une financée par la plateforme de l'APOI ont abouti à la présentation d'un projet de loi au Parlement et à son adoption le 2 décembre 2019. L'Autorité de développement des cultures arboricoles a été inaugurée le 28 septembre 2020, avec l'appui technique de la plateforme de l'APOI.

Ce résultat revêt une grande importance, car, sans représentation officielle ni soutien juridique, les producteurs d'huile de palme dispersent leurs efforts, en répétant inutilement les activités sans pouvoir défendre une position commune pour faire face aux contraintes auxquels ils sont soumis.

Les petits producteurs sont les plus touchés par ces problèmes dans la mesure où ils ne reçoivent pas l'appui dont ils auraient besoin pour augmenter la productivité. L'Autorité de développement des cultures arboricoles impose un délai d'enregistrement à tous les acteurs des filières qu'elle encadre. Cela permettra d'obtenir un portrait précis de la production au Ghana et de veiller à ce que l'aide destinée aux producteurs pour assurer une production agricole durable des cultures arboricoles cible ceux qui en ont le plus besoin.

Son travail sera aussi bénéfique pour régler les problèmes de contrebande d'huile de palme et de ses dérivés qui pèsent sur la filière. La prise en compte d'autres cultures arboricoles par la loi crée des possibilités de mutualisation des connaissances en matière de production durable : en étant désormais accessibles aux autres filières arboricoles, les enseignements de l'APOI contribueront à faire de la production durable la règle plutôt que l'exception à l'échelle d'un paysage.

Les principes de l'APOI deviennent loi au terme d'un processus dont les grandes étapes sont les suivantes :

1. La plateforme nationale du Ghana a étroitement collaboré avec les acteurs concernés pour définir les priorités et initier un dialogue avec le gouvernement en vue de transformerl'Office de Développement du palmier à huile à l'Autorité de développement des cultures arboricoles(Tree Crops Development Authority).
2. Les membres de la plateforme nationale de l'APOI ont participé activement à l'élaboration du projet de loi portant sur la création de l'Autorité.
3. La plateforme a co-financé le premier examen parlementaire lors duquel le ministère du procureur général présenta le projet de loi à la commission parlementaire spéciale chargée de l'alimentation, de l'agriculture et du cacao, l'étudia de manière approfondie et y apporta ses contributions en vue de son adoption.
4. La plateforme nationale du Ghana continue d'apporter une assistance technique au comité de mise en œuvre de l'Autorité de développement des cultures arboricoles dans sa mission d'opérationnalisation de la nouvelle autorité.

... les enseignements tirés de l'APOI peuvent éclairer les autres filières arboricoles en vue d'une mutualisation des connaissances entre les cultures et les filières au sein d'un paysage.

Au Libéria, la constitution du comité directeur national du palmier à huile et la participation croissante des organismes publics illustrent la prise de conscience du gouvernement et sa volonté politique d'assurer une production durable et de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques.

Le Ministère de l'Agriculture accueille en son sein la plateforme nationale du Libéria pour le palmier à huile (NOPPOL), qui bénéficie du soutien de l'APOI et du Good Growth Partnership (GGP) du PNUD, partenariat financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le soutien du GGP a permis de mettre en place un secrétariat au sein du ministère, et de créer deux postes à plein temps : un responsable de plateforme et une chargée de communication contribuent désormais au fonctionnement efficace de la plateforme.

La constitution du comité directeur national du palmier à huile et la participation croissante des organismes publics illustrent la prise de conscience du gouvernement et sa volonté politique d'assurer une production durable et de promouvoir l'adoption des meilleures pratiques.

En Sierra Leone, la plateforme nationale de l'APOI collabore avec la FAO, le PNUD et le Ministère du territoire, qui accueille en son sein le secrétariat des Directives volontaires sur la gouvernance et les questions foncières (VGGT). Cela signifie que les membres de la plateforme participent aux réunions des enceintes nationales d'échange sur les questions relatives aux forêts, aux communautés et à la production d'huile de palme.

Les réunions de la plateforme sont l'occasion d'aborder les questions de l'occupation des sols, le recul de la forêt et tout problèmes rencontrés par les communautés.

En République centrafricaine, le cadre de l'APOI a servi de base à l'élaboration d'un projet d'arrêté ministériel soumis au ministre de l'agriculture. Cela a conduit à la création de la plateforme nationale de l'APOI pour la filière palmier à huile par décret de ce même ministre.

Cette plateforme qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés se réunit régulièrement sur invitation du chef de cabinet, lequel représente le ministre. Elle assure une fonction de coordination pour toute la filière du palmier à huile, tout en favorisant son développement dans le respect de l'environnement et de l'équité sociale.

Adaptation à la crise sanitaire de la COVID-19

- Les plateformes nationales se sont adaptées aux contraintes concernant le déplacement et les réunions dues à la crise sanitaire COVID-19 en utilisant différentes technologies pour continuer à travailler de manière efficace et en toute sécurité pendant la pandémie. Quelques exemples :
- Le groupe WhatsApp de l'État d'Edo, créé pour faciliter les échanges entre les membres de la plateforme à propos de la production d'une huile de palme durable et des problèmes rencontrés à cet égard, a permis d'assurer la continuité du travail de création du document sur l'impact de la plateforme. Ce document a été finalisé, tous les participants ayant pris part au processus de co-création à distance.
- Au Gabon, la plateforme a lancé un groupe WhatsApp pour la révision de l'interprétation nationale du référentiel RSPO, utilisé à présent pour la communication générale, avec des webinaires pour la finalisation de l'interprétation nationale.
- Le Libéria et la République du Congo continuent les réunions de la plateforme à distance grâce aux technologies en ligne.

En Côte d'Ivoire, la plateforme nationale étend son influence au-delà de la filière palmier à huile : elle s'est concertée avec des entreprises des filières cacao et hévéa pour évaluer le rythme de la déforestation dans chaque filière. La plateforme a été invitée par le gouvernement à formuler des propositions pour redéfinir sa politique forestière, laquelle englobe désormais l'agroforesterie.

Le gouvernement monte actuellement une plateforme déforestation zéro dans le cadre de ses travaux de développement pour la REDD+. Elle inclura la plateforme nationale de l'APOI ainsi que tous les secteurs des matières premières et de l'exploitation minière.

Le cadre juridique, réglementaire et des politiques

L'aménagement du territoire fait partie intégrante des principes et des actions de l'APOI dans les pays où les enjeux liés à l'occupation des sols ne sont pas résolus. L'APOI soutient les plateformes de la République du Congo et de l'État d'Edo pour l'élaboration par de directives relatives au consentement libre, informé et préalable (CLIP), avec la participation des peuples autochtones et d'organisations locales de la société civile.

Le dispositif du CLIP permet d'obtenir le consentement éclairé des communautés locales avant l'affectation de terres au développement du palmier à huile de manière à préserver leur accès à la terre et à maintenir d'autres utilisations du sol, comme l'agriculture vivrière. L'APOI soutient également l'approche des hautes valeurs de conservation (HVC) et l'approche haut stock de carbone (HSC) pour ce qui touche à l'utilisation des terres dans les paysages agricoles. C'est grâce à ces approches que des espaces à préserver pour leur valeur sociale ou écologique peuvent être épargnés par le développement pour la production de matières premières dans les paysages agricoles.

La contribution de toutes ces mesures à une utilisation durable des terres est loin d'être négligeable puisque les principes et les plans d'action en faveur d'un développement responsable du palmier à huile visent à optimiser les résultats sur le plan de la durabilité écologique et sociétale tout en concourant aux objectifs de développement économique à l'échelle des territoires ou des paysages d'Afrique occidentale et centrale.

En collaboration avec ses partenaires et les acteurs concernés, le gouvernement de la Sierra Leone s'est attelé à la formation d'une commission nationale foncière, qui tentera de répondre aux enjeux liés aux terres au moyen des Directives volontaires sur la gouvernance et les questions foncières (VGGT).

Grâce à la dynamique enclenchée par l'APOI, la plateforme a pu obtenir la prise en compte du CLIP dans la procédure d'acquisition foncière. Celle-ci vise à résoudre les problèmes d'acquisition de grandes superficies impliquant l'État, des multinationales et les propriétaires terriens.

En Côte d'Ivoire, Solidaridad, l'organisation animatrice de la plateforme nationale, a co-présidé le secrétariat qui travaille sur l'interprétation nationale du référentiel de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO NI), dans le cadre de l'APOI. Un projet d'interprétation nationale a été approuvé par le conseil d'administration de la RSPO lors de sa dernière réunion qui s'est tenue le 25 juin 2020. L'entrée en vigueur de la nouvelle interprétation nationale a été effective dès la publication de l'annonce officielle sur le site internet de la RSPO.

Au Gabon, l'obtention du soutien du secteur privé, du gouvernement et des organisations de la société civile à l'interprétation nationale du référentiel RSPO, qui a nécessité plusieurs séances de travail avec la Direction générale de l'agriculture, peut être considérée comme une grande réussite. La contribution des différents partenaires a permis de renforcer les activités de concertation publique à l'échelle locale, lesquelles étaient nécessaires à l'élaboration de l'interprétation nationale. Ce travail a donc pu progresser alors qu'il n'était pas pris en charge par les budgets publics pour l'animation conjointe. La plateforme de l'APOI a joué un rôle central en stimulant les échanges autour de la révision de la version nationale du référentiel RSPO.

Ce processus a bénéficié du soutien de l'APOI, de la RSPO, du WWF et d'Olam. Dans le cadre de ce travail de révision, des réunions de concertation et des webinaires ont été organisés, entre autres activités, Proforest assurant l'animation globale du processus. L'interprétation nationale du Gabon a été validée depuis par la RSPO.

Au Ghana, la participation de hauts fonctionnaires aux réunions de la plateforme a abouti à l'incorporation des principes et des actions de l'APOI dans la politique menée par le gouvernement.

Lorsque l'APOI a lancé son action au Ghana en 2015, les acteurs concernés ont fait le constat de l'absence d'un organisme réglementaire pour faire appliquer les bonnes pratiques et hiérarchiser les activités de développement. La plateforme a tenu compte de ce constat dans l'établissement de ses principes.

Encadré 1

Principe :

7. Cadre juridique / Politique à mener / Gouvernance

« La production durable du palmier à huile sera régie par un cadre juridique et stratégique bien défini, avec une chaîne de valeur structurée où tous les acteurs relèveront d'un système de gouvernance décentralisé encadré par un organisme réglementaire. »".

Adoption et mise en œuvre des critères de durabilité

Depuis son origine, le processus impulsé par l'APOI dans chaque pays cible la mise en œuvre de pratiques durables dans la filière, au-delà de l'élaboration des principes et des plans d'action. Sa réussite est illustrée par plusieurs exemples dans les pays de l'APOI.

En République centrafricaine, des alliances stratégiques ont été forgées avec des partenaires cibles, ce qui a renforcé la cohérence des actions menées, l'entente sur les objectifs et l'élaboration conjointe de propositions. Un protocole de collaboration entre la plateforme nationale et la société agro-industrielle Palme d'Or (société privée) a été signé en vue du renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques agricoles dans les plantations. Des formations aux meilleures pratiques de gestion seront dispensées lors de la prochaine phase du partenariat.

En Sierra Leone, des stagiaires et des employés de la SOCFIN ayant suivi une formation dans le cadre de l'APOI ont intégré les principes du CLIP, des HVC et HSC dans leurs plans de gestion opérationnelle. La prise en compte de ces principes contribuera à une meilleure gestion des écosystèmes, à l'accroissement de la couverture forestière et au renforcement du puits de carbone, tout en augmentant la biodiversité dans les plantations. Les stagiaires font ainsi bénéficier les autres employés de l'entreprise de ce qu'ils ont appris. L'APOI joue un rôle de supervision des entreprises participant aux formations. Elle sensibilise également les acteurs économiques et les populations par le biais d'émissions de radio, de conférences publiques et d'expositions itinérantes sur la préservation de l'environnement.

Un protocole de collaboration entre la plateforme nationale de la RCA et la société agro-industrielle Palme d'Or (société privée) a été signé en vue du renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques agricoles dans les vergers.

En Côte d'Ivoire, l'ONG animatrice Solidaridad a élaboré des outils pour former les petits producteurs sur les HVC et les meilleures pratiques de gestion dans le cadre de programmes pour palmier à huile (projet de certification groupée RSSF de la RSPO, et projet avec ALDI). L'élaboration d'outils de formation pour les petits producteurs ivoiriens est prévue dans les principes nationaux de l'APOI TFA adoptés par le pays en 2016.

Ces outils ont été testés puis finalisés lors de l'atelier organisé par l'APOI.

Selon la définition de l'APOI, la production responsable du palmier à huile accorde une importance particulière à l'inclusion des petits producteurs dans la chaîne d'approvisionnement en huile de palme, aux retombées pour les communautés et au respect de l'équité, notamment par la prise en compte des droits fonciers et des droits des femmes. Plus précisément, conformément à leur engagement dans le cadre de l'APOI, certains pays et territoires, dont l'État d'Edo au Nigéria, ont inscrit le développement des petits producteurs dans les conditions à respecter pour l'attribution de concessions aux entreprises. Cette conception du développement du palmier à huile axée sur l'inclusion des petits producteurs promet de créer des emplois et d'améliorer les revenus et les moyens de subsistance des communautés locales dans les régions productrices d'huile de palme en Afrique occidentale et centrale.

Sur invitation de l'APOI, de grandes entreprises africaines comme la SOCFIN et SIAT ont rejoint la TFA. Les répercussions sont considérables dans la mesure où ces entreprises se sont engagées à ne pas recourir à la déforestation dans leurs chaînes d'approvisionnement en huile de palme, mais également dans d'autres chaînes comme celles de l'hévéa. Cela a également eu pour effet d'accroître l'adoption de principes de gestion respectant les critères de conformité de la RSPO, y compris à l'échelle nationale (p. ex., au Gabon) et infranationale (p. ex., dans l'État d'Edo) et par de nombreuses entreprises dans la région.

Au Ghana, la contribution de la BOPP (Benso Oil Palm Plantation) et d'autres acteurs concernés aux principes nationaux de l'APOI s'est traduite par l'élaboration et l'expérimentation d'un modèle pour les petits producteurs : construit pour favoriser l'inclusion des populations marginalisées, dont les les petits producteurs, ce modèle respecte le principe 4 des Principes et actions de l'APOI au Ghana :

> **Moyens de subsistance / Petits producteurs / Exploitants**
>
> La production durable du palmier à huile au Ghana doit être entreprise de manière à protéger, développer et pérenniser les moyens de subsistance en milieu rural, ainsi que les droits des petits producteurs/ exploitants du secteur, en veillant à ce qu'ils participent efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, à la fixation du prix des régimes de fruits frais et aux initiatives visant l'augmentation de la productivité... »

La BOPP s'emploie à mettre en œuvre le programme Adum Smallholder grâce à un financement du Partenariat pour les forêts (P4F). Ce programme vise à réduire la dépendance des petits producteurs à l'égard du palmier à huile et à limiter l'empiétement sur la forêt comme moyen d'augmenter la productivité.

La communication des résultats du programme Adum Smallholder, qui pourront servir d'exemple en matière de protection des forêts et de production durable, est très attendue par la plateforme nationale et l'Autorité de développement des cultures arboricoles. La BOPP, l'un des principaux acteurs partenaires de la dynamique de l'APOI, a contribué de manière significative au développement de la plateforme.

En tant que membre certifié RSPO, elle partage les acquis de son expérience avec l'ensemble des membres de la plateforme et est en première ligne pour défendre la cause des petits producteurs indépendants.

Inclusion sociale et égalité entre les hommes et les femmes

L'APOI reconnaît que la filière huile de palme ne peut se développer de manière durable sans l'inclusion des populations marginalisées, c'est-à-dire les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales et les petits producteurs. Dans le cadre de l'initiative, les plateformes nationales veillent à la participation des populations marginalisées aux ateliers et à la prise de décision, leur permettant ainsi de se faire entendre

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes est particulièrement importante pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, dont l'huile de palme.

La nécessité de promouvoir l'égalité des genres et d'intégrer le développement des petits producteurs dans les stratégies nationales de développement de l'huile de palme est mise en avant par la Déclaration de Marrakech et dans la plupart des plans d'action des pays. Depuis la signature de la Déclaration, la participation des catégories marginalisées a enregistré de remarquables réussites dans les pays de l'APOI. Dans tous les pays, il s'agit de parvenir à une représentation équitable des catégories marginalisées comme les femmes, les petits producteurs et les peuples autochtones dans les processus décisionnels des réunions des plateformes nationales.

Au Ghana, lors d'une réunion du comité de mise en œuvre de l'Autorité de développement des cultures arboricoles, qui s'est tenue récemment, l'équipe de l'APOI dirigée par Nana Ama Yirrah, spécialiste de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres et la directrice générale de Colandef, ont été les seuls à plaider pour une part plus grande de femmes au conseil d'administration.

Ces arguments ont été entendus puisque le président du comité de mise en œuvre a décidé d'instaurer un quota pour garantir la participation des femmes dans le processus. La plateforme de l'APOI a également pris des mesures pour s'assurer que les petits producteurs soient pris en compte dans la prise de décision : l'élection de représentants parmi les membres de l'Association pour le développement du palmier à huile au Ghana (OPDAG) a ainsi été décidée. Il s'agit d'un résultat encourageant, car il permet de s'assurer qu'aucun groupe ne soit laissé pour compte : les retours d'expérience des catégories marginalisées permettent d'orienter les stratégies et d'assurer un développement durable de la filière.

Diversification des sources de revenus

En Sierra Leone, la plateforme de l'APOI a participé à la création de cinq programmes de diversification des sources de revenus pour réduire la dépendance des populations à l'égard de la forêt pour leur subsistance et leur alimentation. Ces programmes portent notamment sur l'apiculture, l'aquaculture et la mise en place de parcelles boisées dédiées à la fixation du carbone dans les communautés dépendantes de la forêt. Ils prévoient également la mise sur pied de dispositifs de crédit et d'épargne dans les villages.

La communication des progrès accomplis

En 2019-2020, toutes les plateformes nationales ont accordé une attention prioritaire à la communication : pour promouvoir leurs propres travaux en tant que plateforme, pour promouvoir le travail des organisations membres de la plateforme contribuant à la réussite de leurs actions, et pour sensibiliser les citoyens des pays concernés aux bénéfices que peuvent apporter les méthodes durables pour les communautés et les exploitants. Chacun des pays a élaboré un plan de communication, en tenant compte de leurs conditions particulières et des publics cibles, enregistrant plusieurs réussites notables.Une campagne de communication menée dans l'État d'Edo a eu un énorme retentissement en favorisant une prise de conscience des résultats obtenus par cet état et en incitant six autres états nigérians producteurs d'huile de palme à rejoindre la plateforme.

La campagne était axée sur l'élaboration de supports destinés aux acteurs concernés expliquant la marche à suivre pour participer à la plateforme et exposant les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'APOI. Cette information a été utilisée lors d'interventions de la plateforme à des conférences organisées dans l'état et ailleurs, comme le NEXIM Bank South Forum 2020, qui a rassemblé des chefs d'entreprises, des gouverneurs d'autres états, le gouverneur de la banque centrale du Nigéria, ainsi que des producteurs et transformateurs d'huile de palme. Lors de la réunion suivante, les participants à la plateforme de l'État d'Edo ont abordé la question de sa transformation en plateforme régionale par élargissement à six autres états de la région géopolitique du delta du Niger : Ondo, Rivers, Bayelsa, Cross-Rivers, Delta et Akwa-Ibom.

Newsletters des plateformes des pays de l'APOI

Plusieurs plateformes nationales diffusent des newsletters dans leurs pays respectifs pour renforcer la participation et valoriser les résultats obtenus. Les liens vers ces newsletters sont indiqués ci-après :

- État d'Edo, Nigéria : https://proforest.net/en/news/apoi_edostate_newsletter-july-2020.pdf
- Sierra Leone : https://proforest.net/en/news/three-newsletters-from-the-africa-palm-oil-initiatives-sierra-leone-national-platform
- Ghana: https://proforest.net/en/news/second-newsletter-from-the-africa-palm-oil-initiatives-ghana-national-platform

D'autres supports de communication ont été élaborés par les plateformes nationales : émissions de radio, articles de presse et films documentaires.

Dernières notes de synthèse de l'APOI

Vers une production durable : rapport d'impact de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique - 2019

La transition durable : l'APOI est en train de changer la production d'huile de palme en Afrique occidentale et centrale - 2019

Gender and Social Inclusion Analysis of Customary Practices in Oil Palm Producing Areas and the Africa Palm Oil Initiative process in Ghana - 2018 (en anglais seulement, analyse de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres dans les pratiques coutumières des régions productrices du palmier à huile et les activités de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique au Ghana).

Coordonnées de contact

Pour tout complément d'information, merci d'écrire à Nadia Goodman à apoi@proforest.net

L'Initiative pour l'huile de palme en Afrique est coordonnée par Proforest pour la Tropical Forest Alliance. Elle bénéficie du concours du gouvernement britannique par le biais du programme du Partenariat pour les forêts (P4F), et de celui du Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire du Good Growth Partnership, via le Fonds mondial pour la nature.